



Rédacteur : MF MOREAU

Séance du 09 janvier 2014

Le 09 janvier 2014, le Conseil Municipal de VILLARS-ST-GEORGES s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 30 décembre 2013.

Etaient présents :

Mme MOREAU Marie-Françoise, MAGNIN Monique,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, MARCHISET Yves, AUBERT
Damien, BOUCTON Hervé, LARTOT Eric, LEGAIN Damien, PATUROT Léon.

Etait(ent) absent(s), excusé(s) : BARDOUILLET Jean-Claude lequel a donné procuration à Pascal PETETIN.

Secrétaire de séance : Monique MAGNIN

ORDRE DU JOUR

- Vœux du Maire
- Régie d'avances (recettes) : infos : délibération suite modification
- Contrat Assurances Agents Territoriaux
- Liste complémentaire d'affouage
- Modification tarif gîte

Divers

- CR réunions

REGIE D'AVANCES (RECETTES) : INFOS / DELIBERATION SUITE MODIFICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Saint-Vit lui a précisé qu'il n'est plus possible de payer plus de 300€ sans carte bleue, ni chéquier. Après étude, Monsieur le Maire préconise de réduire l'avance existante de 500€ à un montant de 250€, et de ne pas ouvrir de compte bancaire ; la délibération du 08 novembre 2013, enregistrée le 16 décembre 2013, est donc modifiée dans les termes ci-dessus.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents – 10 voix POUR – donne son accord pour la modification énoncée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

CONTRAT D'ASSURANCE AGENTS TERRITORIAUX

Le contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion des risques statutaires du Personnel auquel a souscrit la Commune, arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Le Centre de Gestion a donc besoin de l'autorisation de la Commune pour souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet du 1^{er} janvier 2015, et habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Doubs à signer pour son compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents – 10 voix POUR – donne son accord pour le renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires du Personnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

LISTE COMPLEMENTAIRE D'AFFOUAGE

Suite à l'intervention de l'ONF, Léon Paturot indique que des branchages sont mis à la vente.

Les personnes intéressées par un affouage devront **s'inscrire en Mairie aux heures de permanence avant le 22 janvier 2014 dernier délai.**

Cet affouage complémentaire sera constitué uniquement de houppiers (branchage), soit environ 150 stères. Les lots seront en fonction du nombre d'inscriptions sur la **base de 6,50 euros du stère.**

MODIFICATION TARIF GITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de frappe a été relevée en ce qui concerne :

- le tarif spécial pour groupes au-delà de 10 personnes, pour une location minimum de 3 jours, la totalité du Gîte avec la salle de réception :

- le tarif, par jour, est de **200€ et non 220€** comme stipulé dans la délibération du 08 novembre 2013.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents – 10 voix POUR – donne son accord pour la modification de ce tarif et autorise Monsieur le Maire à effectuer la rectification qui s'impose pour sa mise en application.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale, qu'il remercie pour la confiance témoignée au cours de ce mandat, et surtout la satisfaction de le terminer sans démission, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

En cette fin de mandat la question de la succession est posée suite à la volonté du Maire de passer la main après 31 ans de vie municipale.

Suite à un tour de table, une partie de l'équipe actuelle souhaite continuer, mais personne ne veut prendre la responsabilité de Maire.

Monsieur le Maire après sollicitation accepte de reconduire une liste, sous la condition, qu'un adjoint décide de s'investir pleinement afin de pouvoir être dans la capacité de le remplacer, il précise qu'il ne reprendra pas de représentation et de responsabilités à la CCVS.

2014 sera une année de changement pour les communes avec le transfert obligatoire de compétences à la CCVSV, une diminution des dotations et la forte augmentation de la participation financière au RPI.

L'excédent budgétaire de l'année, sera réduit sérieusement, d'où une possibilité réduite de l'investissement pour les années à venir.

Donc un nouveau mandat qui s'annonce peu encourageant pour l'avenir et qui demandera une gestion budgétaire rigoureuse.

La séance est levée à 21h05

Marie-Françoise MOREAU
3^{ème} Adjoint